

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 19 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 3

Procurations : 1

Nombre de votes : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 19h, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, SCHEID Éric, LASSIGNARDIE Céline, ROUX Sonia CHAPALAIN Christian, MAGIS-TERLOUW Colette, MAYER Joëlle, LE GOFF Yanick.

Conseillers municipaux absents/excusés : MATHIOTTE Patrick, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna.

Procurations : MATHIOTTE Patrick à MAGIS-TERLOUW Colette.

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence

Monsieur le Maire, avant de passer à l'ordre du jour et au vote de délibérations prévues, informe l'Assemblée de la prise de « décisions du maire » - actes administratifs des dispositions prises, souvent par nécessité, entre deux Conseils Municipaux.

Dans le cas présent et pour donner suite à une demande de la trésorerie, une décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre a été prise :

- D2024-04 couverture des indemnités et cotisations aux élus.

L'Assemblée prend note de ces décisions.

DEL 2024-12-001 – Personnel – augmentation temps de travail poste agent comptable après saisine CDG 24

Vu l'avis favorable du comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 13 décembre 2024, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil a validé, à l'unanimité :

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'agent administratif à 17h30 minutes hebdomadaires – poste d'agent comptable - et son remplacement par un poste à 28h hebdomadaires lié à la nouvelle répartition de missions démarrant au 1er janvier 2025. La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Le Conseil a validé cette augmentation et la mise à jour du tableau des effectifs.

DEL 2024-12-002 – Protection Sociale Complémentaire – après saisine du CDG 24

Monsieur le Maire informe que ce point est reporté car la réunion du CST aura lieu le 31 janvier 2025.

Le Conseil en prend note.

DEL 2024-12-003 – Bail commercial et fixation du loyer de l'épicerie et renouvellement de matériel

Après discussion de l'assemblée pour rappeler le bon fonctionnement de l'épicerie depuis son ouverture, il est mis en avant que les prix sont vraiment raisonnables mais qu'il va falloir se poser la question de savoir si cela sera suffisant pour dégager plusieurs salaires.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du Conseil concernant le loyer qui pourrait être fixé à l'association de l'APCT. Il est proposé d'attendre que l'épicerie passe une 1^{ère} année de fonctionnement et ainsi avoir un bilan concret pour se rendre compte de l'activité de ce commerce.

Monsieur le Maire aborde le second point qui est le renouvellement de matériel. L'armoire à froid aurait besoin d'être changée. Il est proposé de la remplacer par une armoire 3 portes plus haute et avec des portes fermées permettant une meilleure efficacité de conservation et une diminution du refroidissement des locaux et ce pour un budget de 5 000 € HT.

Le Conseil valide cette proposition quant au loyer et achat de matériel.

DEL 2024-12-004 – Autorisation des dépenses d’investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en N-1

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités. A savoir, et jusqu’à l’adoption du budget, sur autorisation de l’organe délibérant, il peut être engagées, liquidées et mandatées les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent. Les dépenses nouvelles d’investissement engagées en 2024 concernées sont les suivantes :

Situation budgétaire par article Investissement - Dépense			
Comptes	Libellés	Total budget 2024	25%
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 831,90 €	457,98 €
C21	Immobilisations corporelles	373 393,21 €	93 348,30 €
2111	Terrains nus	51 327,00 €	12 831,75 €
2128	Autres agencements et aménagements	33 000,00 €	8 250,00 €
21311	Bâtiments administratifs	15 000,00 €	3 750,00 €
21312	Bâtiments scolaires	25 000,07 €	6 250,02 €
21316	Equipements du cimetière	27 864,35 €	6 966,09 €
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00 €	10 000,00 €
21328	Autres bâtiments privés	23 600,00 €	5 900,00 €
21351	Bâtiments publics	25 288,00 €	6 322,00 €
2151	Réseaux de voirie	40 000,21 €	10 000,05 €
2152	Installations de voirie	17 901,72 €	4 475,43 €
21538	Autres réseaux	7 213,70 €	1 803,43 €
215731	Matériel roulant	5 000,00 €	1 250,00 €
21578	Autre matériel technique	5 000,00 €	1 250,00 €
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	40 000,00 €	10 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	4 499,98 €	1 125,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 098,47 €	524,62 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 599,71 €	2 649,93 €
C23	Immobilisations en cours	668 528,45 €	167 132,11 €
2313	Constructions	663 528,45 €	165 882,11 €
2315	Install., matériel et outil. technique	5 000,00 €	1 250,00 €
Total général		1 064 364,70 €	266 091,18 €

Le Conseil, à l’unanimité, accepte ces propositions.

DEL 2024-12-005 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’alimentation en eau potable pour l’exercice 2023

Monsieur le Maire, conformément à l’article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente, pour l’exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP des 2 Rivières. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l’exercice. Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

DEL 2024-12-006 – Remboursement de frais – participation Congrès des Maires 2024

Monsieur le Maire confirme à l'Assemblée avoir participé, accompagné de 2 adjoints, au Congrès des Maires 2024 organisé annuellement sur Paris. Il convient de faire valider par le Conseil le remboursement des frais engagés à cette occasion ; frais avancés par Monsieur le Maire à hauteur de 1 024,84 € - cf tableau.

Note de frais - 11/2024							
Nom	CHASSAGNE ÉRIC						
Fonction	Maire de Trémolat		Objet du déplacement :		Congrès des Maires	Lieu :	Paris
ELUS	QUEVAL- QUIGNON FLORENCE	Puissance Fiscale Véhicule :		6 CV			
	LEONIDAS CHRISTOPHE			PEUGEOT 308			
Date	Description	Déplacement		Repas TTC	Hébergement TTC	Autres	Sous-total TTC
		KMS parcourus	Indemnités TTC				
20/11/2024	TRAIN ALLER 3 PERSONNES					84,00 €	84,00 €
21/11/2024	TRAIN RETOUR 3 PERSONNES					204,00 €	204,00 €
20/11/2024	REPAS MIDI 3 PERSONNES			82,40 €			82,40 €
20/11/2024	CARTE METRO					17,35 €	17,35 €
21/11/2024	CARTE METRO					17,35 €	17,35 €
20/11/2024	HOTEL 2 CHAMBRES				516,00 €		516,00 €
20/11/2024	PERIGUEUX-ANGOULEME	156	103,74 €				103,74 €
	ALLER-RETOUR						
	TOTAUX	156	103,74 €	82,40 €	516,00 €	322,70 €	1 024,84 €

DEL 2024-12-007 - RPQS : rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) - exercice 2023

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023, réalisé dans le cadre de la convention d'assistance technique et administrative ATD (Agence Technique Départementale), approuvée par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Monsieur le Maire détaille les points essentiels du rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS, DELEGATIONS ET GROUPE DE TRAVAILCommission Ressources humaines

- Agent Technique. L'agent a déjà signé son contrat. Il viendra se présenter aux membres du Conseil lors du prochain Conseil Municipal. C'est une personne avec un très bon niveau de connaissances dans tous les domaines recherchés par notre commune et qui a de très bonnes références professionnelles. Il embauchera le 6 janvier 2025.
- Agent Administratif : personne avec toutes les compétences requises pour le poste demandé (Agence Postale et administratif). Date d'embauche le 6 janvier 2025.

Commission finances

Cette commission s'est réunie à la demande de la trésorerie afin de faire le point sur les restes à réaliser. Seuls les RAR des projets en cours ne pourront être conservés.

Commission scolaire

Comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle réunion entre les élus du RPI a eu lieu. Lors de cette réunion, était invité le Maire de Molières et son adjoint afin de discuter sur un éventuel regroupement. En effet, L'école de Molières a fermé depuis près de 5 ans et

les enfants de ce secteur vont à Lalinde. Monsieur le Maire de Molières a expliqué que, pour multiples raisons, il souhaite mettre fin au service de bus qui relie Molières à Lalinde, et qu'il y aurait une opportunité à prendre pour récupérer ces enfants. Monsieur le Maire de Calès propose de se renseigner auprès du Conseil Régional afin de savoir si un service de bus serait envisageable entre Molières et notre RPI. Dans l'attente de cette réponse, les élus présents proposent de faire un document afin de mettre notre RPI en valeur et ainsi pouvoir démarcher les familles de Molières qui seraient susceptibles de rejoindre notre RPI.

- Repas de Aînés : Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur la 1ère édition du repas des aînés. Pour rappel, il y a eu 125 invitations et 40% des aînés présents. Les élus présents sont unanimes pour dire que cet événement est une très belle réussite, la présence de Monsieur MAGIS et l'interprétation des chansons de Jacques Brel ont eu un franc succès. Le traiteur et le service proposé ont été impeccables. Une réédition de cet événement sera à prévoir l'an prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Jardin Duvaleix: Madame Sonia ROUX, 3ème adjointe prend la parole et revient sur le projet potager pour informer qu'un administré souhaite s'investir dans le jardin Duvaleix dont une convention court pour le réaménagement de ce lieu.

- Rappel des vœux qui auront lieu le samedi 11 janvier 2025 à partir de 17h30.

- La secrétaire générale, propose au Conseil de réfléchir sur une modification d'horaire de la mairie. Étant donné que de nouveaux agents arrivent début janvier 2025, Madame la 1ère adjointe propose d'attendre leur arrivée et d'en reparler au prochain Conseil Municipal.

Fin du Conseil Municipal 20h35

Date du Prochain Conseil Municipal 31 janvier 2025 à 20h30

La secrétaire de séance,
Florence QUEVAL-QUIGNON



Le Maire,
Éric CHASSAGNE

